

Conditions générales de vente

Cowan Dynamics Corporation commercialise ses produits sous réserve des conditions suivantes :

1. Acceptation - Toutes les commandes doivent être acceptées par écrit par le personnel autorisé de Cowan Dynamics. Les commandes de l'acheteur sont réputées incorporer, sans exception, toutes les conditions des présentes, nonobstant tout bon de commande imprimé de l'acheteur contenant des conditions supplémentaires ou contraires, à moins que l'acheteur n'avise expressément Cowan Dynamics du contraire dans un document écrit distinct des dispositions imprimées de la commande de l'acheteur. Aucune référence ou reconnaissance par Cowan Dynamics d'une commande de l'acheteur ne sera considérée comme une acceptation par Cowan Dynamics de telles conditions imprimées supplémentaires ou contraires. Dans le cas d'une demande écrite, par l'acheteur, pour de telles conditions supplémentaires ou contraires, de telles modifications ne peuvent être apportées aux présentes conditions générales de Cowan Dynamics que par un écrit instrumentaire signé par l'un des dirigeants de Cowan Dynamics.
2. Fixation des prix - Sauf indication contraire par écrit, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - a. Les propositions de prix sont valables pendant 30 jours.
 - b. Les prix sont fermes jusqu'à la livraison, sauf si l'article 2c est spécifiquement mentionné dans la proposition de prix.
 - c. L'indexation, lorsqu'elle est précisée, se fera selon le calendrier suivant : Cinquante pour cent (50 %) conformément aux gains horaires moyens dans l'industrie des produits métalliques fabriqués (code d'indexation SIC 34) tels que déterminés et rapportés mensuellement par le Bureau des statistiques du travail du département américain du Travail dans la publication « Employment and Earnings » (emploi et salaires). Le dernier mois disponible à la date de proposition de prix sera utilisé comme mois de base. Le dernier mois disponible à la date de facturation sera utilisé pour le calcul. Cinquante pour cent (50 %) conformément à l'indice des produits de fonderie et de forge (code d'indexation 1015) tel que déterminé et rapporté mensuellement par le Bureau of Labor Statistics du ministère américain du Travail dans la publication « Producer Prices and Price Indexes » (prix à la production et indices de prix). Le dernier mois disponible à la date de proposition de prix sera utilisé comme mois de base. Le dernier mois disponible à la date de facturation sera utilisé pour le calcul. En cas de baisse des indices, l'indexation sera calculée sur la base des indices les plus élevés.
 - d. Les propositions de prix peuvent être modifiées ou retirées à tout moment avant leur acceptation.
 - e. Les retards excessifs de l'acheteur, dans la mise en production après la passation de la commande, peuvent donner lieu à des révisions de prix.
 - f. Cowan Dynamics se réserve le droit de facturer pour le matériel lorsqu'il est terminé et conservé à la demande du client.
 - g. Les conditions de facturation sont nettes dans 30 jours avec des frais financiers de 1-1/2 pour cent par mois sur le solde en souffrance.
 - h. Toute taxe de vente, taxe d'utilisation ou autre taxe que Cowan Dynamics peut être tenue par la loi de payer, en rapport avec la vente, sera ajoutée au prix proposé et Cowan Dynamics se réserve le droit de la facturer, au moment de la facturation du matériel ou à tout moment ultérieur, sans perdre ses droits de recouvrement.
 - i. Les erreurs typographiques et administratives dans les propositions de prix ou les commandes peuvent être corrigées.

- j. Les prix ne comprennent pas l'installation sur le terrain ou sur le chantier.
 - k. Toutes les commandes confirmées et mises en attente par la suite se verront appliquer des frais de mise en attente.
3. Livraison - Les produits vendus sont FOB Cowan Dynamics Corporation, point de fabrication (par ex. pour les envois internationaux).
4. Fret -
- a. Sauf indication contraire dans le bon de commande, Cowan Dynamics expédiera les marchandises en port dû.
 - b. Lorsque le fret est inclus dans la proposition de prix, il s'agit du tarif le plus économique pour le mode d'expédition spécifié jusqu'à la destination donnée. Si un autre mode d'expédition ou un autre itinéraire est précisé ultérieurement, la différence de coût sera portée au compte de l'acheteur.
5. Date d'expédition - Toutes les promesses d'expédition sont évaluées au plus près et les dates proposées représentent des dates d'expédition plutôt que des dates de livraison à destination.
- a. Cowan Dynamics s'efforce dans tous les cas d'expédier les produits dans les délais promis, mais il n'y a aucune garantie à cet égard. Les échéanciers commencent à la date où Cowan Dynamics reçoit l'autorisation de procéder à la fabrication. Les produits offerts en stock sont sujets à une vente préalable.
 - b. Des retards occasionnels dans les livraisons peuvent se produire lorsque du matériel doit être acheté spécifiquement pour une commande donnée. Il peut s'agir de pièces moulées, de barres ou de certains matériaux auxiliaires. En outre, les pièces moulées sont parfois reçues avec des défauts qui peuvent ne pas être découverts avant qu'elles ne soient complètement usinées et testées à l'eau. Des procédures strictes sont établies pour éviter ces événements inattendus. S'ils se produisent, malgré la bonne volonté de Cowan Dynamics, tous les efforts seront immédiatement entrepris pour minimiser les retards et pour aviser l'acheteur de l'impact sur les dates d'expédition.
6. Modifications - Toute modification requise après l'enregistrement de la commande entraînera un ajustement du prix du contrat par un montant dépendant du moment et de l'ampleur de la modification. Les modifications peuvent avoir un effet négatif sur la livraison. Les nouvelles dates d'expédition promises ne peuvent être fournies qu'après une évaluation de l'impact de la modification.
7. Annulation - Lorsqu'un avis écrit d'annulation est reçu, Cowan Dynamics arrêtera immédiatement la production de tous les articles. Le calcul des frais comprendra le matériel acheté, le travail administratif, le traitement des commandes, l'ingénierie et la production. Les conditions d'annulation seront telles que Cowan Dynamics sera indemnisé par l'acheteur pour les pertes occasionnées par cette annulation.
8. Inspection - L'inspection finale et l'acceptation des produits, le cas échéant, doivent être effectuées à l'usine de Cowan Dynamics et sont concluantes, sauf en ce qui concerne les vices cachés. Les représentants de l'acheteur peuvent inspecter le matériel pendant les heures normales de travail, à condition de donner un préavis de 48 heures. L'inspection se fera de manière à ne pas nuire aux activités de l'usine.
9. Risque de perte - Le risque de perte des produits est transféré à l'acheteur lorsque les produits sont remis au transporteur pour le transport.
10. Retours - Aucun matériel ne peut être retourné pour crédit ou ajustement sans l'autorisation et les instructions d'étiquetage appropriées de Cowan Dynamics. Les frais de manutention et de restockage, le cas échéant, ainsi que les frais de reconditionnement pour la revente à l'état neuf, seront facturés pour tout matériel approuvé pour un crédit de retour.
11. Garantie - Tous les produits fabriqués par Cowan Dynamics sont garantis contre tout défaut de matériau ou de fabrication pendant une période d'un an à compter de la date d'expédition, lorsqu'ils sont utilisés dans la plage de température, de pression et de chute de pression correspondant au fluide pour lequel ils ont été

fabriqués. Cette garantie exclut spécifiquement les dommages spéciaux, indirects et consécutifs et se limite au remplacement, sans frais, des pièces que Cowan Dynamics juge défectueuses sur le plan des matériaux ou de la fabrication, et ne s'étend pas aux réclamations pour la main-d'œuvre, les dépenses ou autres pertes occasionnées par un tel défaut. La responsabilité de Cowan Dynamics envers l'acheteur, sauf en ce qui concerne le titre de propriété découlant de la fourniture de cet équipement ou de son utilisation, qu'elle soit fondée sur la garantie, le contrat ou la négligence, n'excédera pas la valeur de l'équipement fourni par Cowan Dynamics. La présente garantie ne doit pas dépasser le coût de la correction des défauts de l'équipement tel que prévu dans le présent document, et prend fin à l'expiration de la garantie. Cette garantie ne couvre pas l'incompatibilité du matériel avec le fluide de traitement, la détérioration par corrosion, l'érosion ou toute cause de défaillance autre qu'un défaut de matériau ou de fabrication. L'installation de pièces de rechange non fournies par Cowan Dynamics ou ses représentants autorisés, ainsi que les dommages qui en découlent, ne sont pas couverts par cette garantie. Cette garantie ne s'applique que si l'installation, le fonctionnement, l'entretien et le service des produits sont effectués conformément aux manuels d'installation, de fonctionnement et d'entretien publiés par Cowan Dynamics. COWAN DYNAMICS N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE ET COWAN DYNAMICS REJETTE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE LÉGALE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION. (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE PERTINENCE POUR UN USAGE PARTICULIER).

13. Force majeure - Les livraisons peuvent être suspendues en cas de force majeure, de guerre, d'émeute, d'incendie, d'explosion, d'inondation, de grève, de lock-out, d'injonction ou de toute autre cause indépendante de la volonté de cette partie, empêchant la fabrication des marchandises. Si, en raison d'une telle circonstance, Cowan Dynamics n'est pas en mesure de répondre à la demande totale pour les marchandises, Cowan Dynamics peut répartir son offre disponible entre tous ses clients, de façon équitable. Les livraisons ainsi suspendues seront annulées sans responsabilité, mais le contrat n'en sera pas affecté pour le reste.
14. Restriction d'utilisation nucléaire - Cet équipement ne doit pas être utilisé dans des services soumis aux exigences de la section III du code ASME Boiler and Pressure Vessel, à moins que cela ne soit spécifiquement indiqué dans la proposition de prix de Cowan Dynamics. L'acheteur accepte la responsabilité de s'assurer que l'équipement n'est pas utilisé en violation de la restriction et l'acheteur doit indemniser et tenir Cowan Dynamics à l'écart de toute responsabilité découlant de cette utilisation inappropriée.
15. Imprimés et documents - Si la demande en est faite au moment de l'entrée de la commande initiale, Cowan Dynamics Corporation fournira, sans frais, un (1) manuel d'instructions comprenant la liste des pièces en format électronique. Chaque document supplémentaire sera fourni à un prix nominal par article.
16. Brevets - Cowan Dynamics garantit que les produits vendus dans le cadre de ce contrat, à l'exception de ceux fabriqués spécifiquement pour l'acheteur conformément aux spécifications de ce dernier, n'enfreignent aucun brevet américain valide. Cette garantie est donnée à la condition que l'acheteur notifie rapidement Cowan Dynamics de toute réclamation ou poursuite mettant en cause l'acheteur, dans laquelle une telle infraction est alléguée, et si Cowan Dynamics est concerné, que l'acheteur permette à Cowan Dynamics de contrôler complètement la défense ou le compromis d'une telle allégation ou d'une telle infraction.
17. Exigences spéciales - Si l'équipement fourni par Cowan Dynamics doit répondre à des exigences gouvernementales, municipales, provinciales ou de compagnies d'assurance, l'acheteur doit préciser ces exigences détaillées par écrit avant la date de la proposition de prix de Cowan Dynamics.
18. Demandes d'indemnisation - Cowan Dynamics n'est en aucun cas responsable des dommages spéciaux, indirects, consécutifs ou fortuits de quelque nature que ce soit, qu'ils résultent de l'utilisation, de l'impossibilité d'utiliser, de la défaillance, du défaut, de l'état, de la livraison, de la non-livraison ou autre, des produits Cowan Dynamics couverts par les présentes.

Avril 2023 Rév. 2

Cowan Dynamics Inc. 6194, Notre-Dame West, Montréal, Québec, Canada H4C 1V4